



6^{ème} édition
Les 29 - 30 Novembre et 01 décembre 2024

Règlement du festival

Préambule

Le présent règlement a pour but de régir les conditions d'utilisation de l'espace mis à la disposition de chaque photographe exposant. Il définit les matériels mis à la disposition de chaque espace.

Chaque exposant a reçu le règlement et déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Il retournera la dernière page datée et signée pour acceptation.

Les espaces seront attribués ultérieurement par les organisateurs.

L'organisateur n'impose pas de règles particulières pour la présentation ou la dimension des photos. L'harmonie et l'esthétisme doivent être la règle

Article 1

Les photos exposées seront de la production exclusive de l'exposant et de sa propre création.

Voir article 10.

Article 2

L'organisateur du Festival ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable de la dégradation éventuelle ou du vol des photos ou des objets exposés, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Chaque exposant doit s'assurer pour ce risque.